Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215600990-20260306-D20260307-DE

DCM 2026-03-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres afférents au conseil : 10 Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 6 Votants : 7

L'an deux mil vingt-six, le 6 mars à 13h30,
Compte-tenu du quorum non atteint lors de la réunion de conseil prévue initialement le 4 mars 2026, celle-ci a été a été repoussée au 6 mars, par suite de la convocation en date du 4 mars 2026.
Le Conseil Municipal de LANGOËLAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE METAYER, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026
PRESENTS : LE MÉTAYER Jean-Claude, Maire, ROUZO Christian, Lionel ETIENNE, Pauline BRARD, Soizick DUBREUIL, Janine NOLOT,
ABSENT(E)S : Clara GUÉGAN, Aristide LE CORRE, Yann JONDOT
EXCUSÉS : Ange THOMAS, procuration à Jean-Claude LE METAYER

Secrétaire de séance : Christian ROUZO

Subvention à l'Ukraine pour des générateurs

Le Maire expose qu 'une demande de subvention a été émise par L'AMF pour le compte de la Protection Civile en soutien à l'Ukraine. Il s 'agit de financer des générateurs pour les populations.

Le conseil municipal, à l 'unanimité,

- ACCORDE une subvention de 200 €.
- DECIDE d'inscrire au budget 2026 la somme correspondante

Fait à LANGOËLAN le 6 mars 2026
Le Maire
Jean-Claude LE MÉTAYER

MAIRIE DE LANGOELAN * 56 (Morbihan)

Pour extrait certifié conforme,
Transmission au représentant de l'Etat le : 09/03/2026